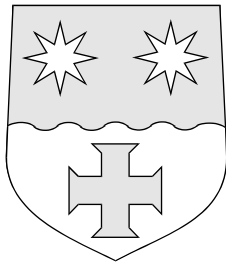


ADMINISTRATION COMMUNALE
LINTGEN



Avis

Conformément à l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande, dont les détails ci-dessous a été introduite :

Ministre(s) en charge :	Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire
Administration(s) concernée(s) :	Inspection du Travail et des Mines
N° du dossier :	3A/2021/1585/175
Date de la demande :	5 août 2021
Demandeur :	SARL SCHINDLER pour le compte de la société COPROPRIETE DE LA RESIDENCE
Objet :	Exploitation d'un ascenseur
Emplacement de l'objet :	36, route Principale
Localité :	Lintgen

Lintgen, le 14 juillet 2021

Le Bourgmestre,